



MESURES POUR L'ACTION SOCIALE : LE PROGRAMME EAU RESPONSABLE

Une aide au paiement des factures d'eau potable

Chaque année, l'Union des Services d'Eau du sud de l'Aisne réserve une enveloppe d'un montant de 23 000 € dédiée au programme « Eau Responsable ».

Ce programme vise à aider les familles qui éprouvent temporairement ou durablement, des difficultés à payer leurs factures d'eau potable.

Depuis son lancement en 2014, le programme Eau Responsable a bénéficié à plus de 300 abonnés du territoire de l'USES, pour un montant d'aide accordé sur les factures impayées de 57 000 €.

↳ En quoi consiste le programme « Eau Responsable » ?

L'abonné peut bénéficier d'une aide au paiement de sa facture d'eau potable.

Ce dispositif s'adresse aux personnes en situation de précarité.

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USES et son délégataire Véolia.

L'abonné peut recevoir au maximum une aide par an.

↳ Quelles sont les démarches à effectuer ?

La demande d'aide est constituée par les services sociaux.

Les abonnés doivent donc s'adresser aux organismes sociaux dont dépend la commune d'habitation : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) ou encore la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

↳ Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- La situation sociale
- Le motif justifiant les difficultés de paiement
- L'effort de l'abonné à contribuer au paiement de sa facture

Pour toute information utile adressez-vous à l'USES :

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4 bis Ave Gustave Eiffel - 02400 CHATEAU THIERRY
Tél. 03.23.71.02.80
Email : contact.eau@usesa.fr
Site internet www.usesa.fr